



# La marque « Accueil Vélo » en Haute-Savoie



## Hébergements touristiques

Dans le cadre de son Plan Haute-Savoie Vélo Voies Vertes signé en 2000, le Département de la Haute-Savoie développe de nombreux itinéraires conçus pour tous les types et niveaux de pratique : 120 km de vélo-routes et voies vertes, 47 itinéraires cyclo-touristiques balisés, 40 cols et montées remarquables bornés.

Afin de soutenir les territoires et les acteurs touristiques de Haute-Savoie dans la valorisation touristique de ces itinéraires, le Département a souhaité mettre en œuvre le déploiement de la marque nationale « Accueil Vélo » sur son territoire. Le tourisme à vélo est en effet identifié comme particulièrement stratégique pour l'économie touristique de notre territoire ; selon France Vélo Tourisme, il génère en France déjà près de **2 milliards d'euros par an et 16 000 emplois**. Cette marque, qui structure et qualifie l'offre et les services adaptés à la clientèle cyclotouristique, est mise à disposition des collectivités territoriales, des institutionnels du tourisme et des établissements impliqués dans le développement du tourisme à vélo.

Sa mise en œuvre en Haute-Savoie procède d'un véritable projet collectif : le Département sera l'organisme pilote, l'UDOTSI 74 l'organisme évaluateur et Savoie Mont Blanc Tourisme, dont le vélo est une des filières thématiques majeures, en assurera la promotion.

« Accueil Vélo » est une marque nationale pouvant garantir auprès des cyclistes un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables. Les différents prestataires touristiques éligibles à la marque « Accueil Vélo » sont les offices du tourisme, les hébergements touristiques, les loueurs et réparateurs de vélos, les sites de visite et de loisirs et les restaurateurs.

## Intéressé par la thématique vélo ?

### **L'UDOTSI de Haute-Savoie vous propose :**

- Une visite de contrôle incluant une présentation de la marque, une présentation du référentiel de la catégorie concernée, un contrôle des critères propres au référentiel ainsi que des conseils d'aménagements pour l'obtention de la marque si nécessaire.
- Une mise à disposition d'un kit de communication comprenant un panneau d'accueil, des autocollants, les logos dématérialisés et une carte des itinéraires.
- Un droit d'utilisation de la marque.
- Une intégration au réseau « Accueil Vélo Haute-Savoie » incluant des séances d'informations et des journées découverte sur la thématique cyclo organisées avec les Offices de Tourisme de Haute-Savoie.

### **Adhésion :**

Le montant de l'adhésion à la marque « Accueil Vélo » est fixé, par France Vélo Tourisme, à 200€ pour 3 ans.

Par dérogation, pour les 3 premières années du déploiement de la marque en Haute-Savoie, le Conseil Départemental de Haute-Savoie apporte son soutien à hauteur de 110€.

Le montant de l'adhésion versé par le demandeur de la marque « Accueil Vélo » s'élève à **90€** (pour **3 ans**).

## **Avantages :**

- Entrer dans une dynamique en pleine croissance
- Afficher un positionnement clair de votre structure auprès d'une clientèle spécifique
- Pouvoir utiliser la marque Accueil Vélo comme élément de communication
- Améliorer la visibilité de votre structure auprès des tour-opérateurs et des touristes à vélo sur le terrain
- Être présent sur les différents supports de communication des organismes institutionnels du tourisme notamment Savoie Mont Blanc Tourisme via le système d'information touristique APIDAE (ex-Sitra) comme prestataire qualifié
- Être visible sur les différents supports web de France Vélo Tourisme (moteur de recherche et cartes interactives)
- Disposer de la « Carte vélo » éditée par Savoie Mont Blanc Tourisme
- Entrer dans un réseau national de prestataires privilégiés et qualifiés : 2328 établissements en France en juillet 2016

## QUELS SONT LES CRITERES ?

	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
Prérequis		<b>La marque Accueil Vélo est attribuée aux hébergements touristiques classés selon les normes nationales propres à chaque catégorie.</b>	Pour les types d'hébergements ne disposant pas d'un classement réglementaire, l'établissement candidat à la marque Accueil Vélo doit être labellisé (selon les chartes de qualité référencées par l'organisme évaluateur du territoire).
Prérequis		<b>Être à moins de 5 km d'un itinéraire cyclo départemental</b>	Véloroutes, itinéraires balisés, cols et montées bornés
Accès à l'établissement	Acquis / Non Acquis	CRITERE obligatoire	Commentaires
1-1		<b>Mettre à disposition du client si nécessaire, un itinéraire cyclable de liaison entre l'hébergement, et l'itinéraire</b>	Informations disponibles sur place et sur le site internet de l'hébergeur (descriptif et/ou cartographie)
Accueil	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
2-1		<b>Apporter un accueil personnalisé et attentionné aux touristes à vélo</b>	
2-1-1		Attention portée au touriste à vélo à son arrivée et/ou au retour de son circuit (ex. boisson, collation, etc.)	
2-2		<b>Mettre à disposition des touristes à vélo les informations touristiques et de service utiles à leur séjour traduites dans les langues de sa clientèle (anglais, allemand, néerlandais...)</b>	La traduction dans les langues étrangères est appréciée au cas par cas. L'anglais est le minimum requis.
2-2-1		Documentation touristique (carte, guide hébergement/restauration, guide pratique, etc.)	
2-2-2		Informations utiles (horaires bus et train, coordonnées OT/SI...)	

2-2-3		Documentation spécifique au vélo (itinéraires cyclables, points de location de vélos et petit matériel, ateliers de réparation, commerces et hébergements spécialisés, etc.)	
2-2-4		Coordonnées des loueurs et réparateurs de vélos professionnels	Un classeur mis à disposition des clients peut remplacer l'affichage
<b>2-3</b>		<b>Être en mesure de conseiller le touriste à vélo</b>	
2-3-1		Conseils sur les itinéraires vélos et le réseau cyclable à proximité	
2-3-2		Conseils sur les sites de visites, les hébergements, la restauration, etc. à proximité	
<b>Accueil</b>	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES optionnels</b>	<b>Commentaires</b>
<b>2-4</b>		<b>Informier sur les possibilités de sorties à vélo</b>	
2-4-1		Mettre en avant les sorties vélo proposées sur le territoire	
<b>2-5</b>		<b>Offrir la possibilité aux touristes à vélo d'effectuer un départ matinal (7h minimum)</b>	
2-5-1		Possibilité de régler la facture la veille au soir du départ	
2-5-2		Service de petit déjeuner à partir de 6h30 le jour du départ	
<b>Services</b>	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES obligatoires</b>	<b>Commentaires</b>
<b>3-1</b>		<b>Informier les touristes à vélo sur les conditions météorologiques</b>	

3-1-1		Information disponible sur la météo (affichage, Internet, journal, carte-mémo Météo France, etc.)	
<b>3-2</b>			
		<b>Pouvoir assurer le transfert des bagages des touristes à vélo au prochain point d'hébergement (gratuit ou payant)</b>	
3-2-1		Possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur (taxi,...)	
3-2-2		A défaut, possibilité de transfert des bagages du touriste à vélo, de l'établissement au lieu d'hébergement suivant, directement par l'hébergeur	
<b>3-3</b>			
		<b>Donner la possibilité de réserver un hébergement ou taxi, etc. (gratuit ou payant)</b>	
3-3-1		Possibilité de réservation d'un hébergement pour la nuit suivante ou d'un taxi	
<b>3-4</b>			
		<b>Offrir aux touristes à vélo la possibilité de laver et sécher leur linge (gratuit ou payant)</b>	
3-4-1		Mise à disposition d'une machine à laver le linge ou d'un évier pour laver le linge à la main	
3-4-2		Mise à disposition d'un sèche-linge ou d'un local pour faire sécher le linge	
<b>3-5</b>			
		<b>Mettre à disposition des clients un service de location vélo (gratuit ou payant)</b>	

3-5-1		Renvoi vers le point de location le plus proche ou livraison de vélo et des accessoires sur place	
3-5-2		A défaut, mise à disposition des clients d'un vélo sur place et accessoires (casque, gilet et antivol)	L'hébergeur doit informer le client du délai de mise à disposition. La demande par le client doit être formulée 48h avant.
Services	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
<b>3-6</b>		<b>Faciliter l'accès à Internet (gratuit ou payant)</b>	
3-6-1		Possibilité d'accès à Internet chez l'hébergeur	
3-6-2		A défaut, indication d'un lieu à proximité permettant l'accès à Internet	
<b>3-7</b>		<b>Assurer le dépannage des clients à vélo hébergés dans l'établissement (gratuit ou payant)</b>	
3-7-1		Dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement par l'intermédiaire d'un prestataire (réparateur, loueur, taxis,...)	
3-7-2		A défaut, dépannage des clients de l'hébergement (touristes à vélo) en cas d'avarie survenue à moins de 20 km de l'établissement directement par l'hébergeur	
Equipements	Acquis / Non Acquis	CRITERES obligatoires	Commentaires
<b>4-1</b>		<b>Être équipé d'un abri à vélos sécurisé de plain-pied</b>	
4-1-1		Existence d'un abri sécurisé de plain-pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) sur place	

4-1-2		A défaut, existence d'un abri sécurisé de plain-pied pour les vélos (au minimum lieu couvert et fermé) à proximité immédiate (moins de 300 mètres)	
<b>4-2</b>		<b>Pouvoir mettre à disposition un kit de réparation complet pour les petites avaries</b>	
4-2-1		Mise à disposition des clients d'un kit de réparation pour les petites avaries (matériel pour crevaison, jeu de clés standard, lubrifiant, pompe à pied)	
<b>4-3</b>		<b>Disposer des équipements nécessaires pour le nettoyage des vélos</b>	
4-3-1		Existence d'un espace équipé pour le nettoyage des vélos	
4-3-2		A défaut, existence d'un équipement minimum (jet d'eau, brosse)	
<b>4-4</b>		<b><u>Pour les chambres d'hôtes : offrir un espace détente</u></b>	Cet espace n'est pas obligatoirement un espace dédié.
4-4-1		Existence d'un salon favorisant la détente et l'échange	
Equipements	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
<b>4-5</b>		<b>Disposer d'un espace réservé pour les voitures en « garage mort »</b>	
4-5-1		Existence d'un espace (emplacement ou garage – gratuit ou payant) pour le parking de longue durée des véhicules des touristes à vélo en itinérance	
<b>4-6</b>		<b><u>Pour les campings : disposer d'emplacements dédiés aux touristes à vélo</u></b>	Ce critère pourrait être obligatoire en 2018



4-6-1		Existence d'un espace spécifique dédié aux touristes à vélo, mise à disposition de tables et bancs, lices en bois sur ou à proximité des emplacements vélo	La clientèle cycliste appréciera une table couverte (style barnum)
4-6-2		Existence d'espaces communs abrités, pratiques et conviviaux pour la préparation des repas et la détente (type salle « hors sac » avec réchaud, micro-ondes)	Il s'agit d'un espace couvert ou d'une salle hors sac, qui permet aux randonneurs de s'abriter au sec, de se restaurer et de se reposer. Cet espace sera équipé au minimum de tables et de chaises ou bancs, d'un point d'eau. Il pourra être équipé d'un micro-onde, d'un réfrigérateur et d'un évier.
<b>4-7</b>		<b>Mise à disposition d'un système de recharge des vélos à assistance électrique</b>	Ce critère deviendra obligatoire en 2018
<b>Prestations de restauration</b>	<b>Acquis / Non Acquis</b>	<b>CRITERES obligatoires</b>	<b>Commentaires</b>
<b>5-1</b>		<b>Proposer un petit déjeuner adapté aux touristes à vélo – sauf camping et meublés</b>	
5-1-1		Petit déjeuner complet adapté à l'effort (pains variés et complets, céréales et muesli, fruits frais et secs, fromage, fromage blanc, œufs, confiture, miel etc.)	La mise à disposition de produits locaux voire bio est très appréciée par la plupart des touristes à vélo
<b>5-2</b>		<b>Organiser la possibilité de se restaurer sur place ou à proximité</b>	

5-2-1		<p>Possibilité de se restaurer sur place (minimum, coin cuisine avec réchaud et micro-ondes)</p> <p>Ou possibilité de se restaurer à proximité (restaurant, épicerie, etc. à moins de 1 km)</p> <p>Ou possibilité de transfert vers le restaurant ou le commerce par tout moyen disponible (exemple : taxi) si services de restauration situés à plus de 1 km</p>	
Prestations de restauration	Acquis / Non Acquis	CRITERES optionnels	Commentaires
5-3		<b>Offrir la possibilité de préparer un panier repas pour le déjeuner (payant) – sauf campings et meublés</b>	
5-3-1		Préparation par un prestataire extérieur (traiteur, boulanger...)	

**Pour plus d'informations :**

Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Haute-Savoie

Maison Départementale du Tourisme et de l'Economie

20 avenue du Parmelan – 74000 ANNECY

Téléphone : 04 50 45 95 54

E-mail : [meubles@udotsi-hautesavoie.fr](mailto:meubles@udotsi-hautesavoie.fr)